



# **BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE**

**Rapport annuel  
Juin 2023**

## **OPCVM de BFT Investment Managers**

**Société de gestion** : BFT Investment Managers

**Sous déléataire de gestion comptable en titre** : CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

**Dépositaire** : CACEIS BANK

**Commissaire aux comptes** : DELOITTE & ASSOCIÉS

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>8</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>19</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>20</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>21</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>27</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>32</b>
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Hors-Bilan	35
Compte de Résultat	36
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>37</b>
Règles et méthodes comptables	38
Evolution de l'Actif net	42
Compléments d'information	43
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	54
Inventaire	56
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	59
<b>Annexe(s)</b>	<b>60</b>
Information SFDR	61

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## Caractéristiques de l'OPC

### Classification

Obligations et autres titres de créance libellés en euro

### Objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser sur l'horizon de placement du portefeuille, une performance nette annualisée :

- pour la part I supérieure de 2.17% à celle de l'emprunt d'état français de maturité 10/2027 (OAT 10/2027 + 2.75%), après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion ;
- pour la part O, supérieure de 2.27% à celle de l'emprunt d'état français de maturité 10/2027 (OAT 10/2027 + 2.75%), après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion ;
- pour la part P, supérieure de 1.92% à celle de l'emprunt d'état français de maturité 10/2027 (OAT 10/2027 + 2.75%), après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion ;
- pour la part R supérieure de 2.12% à celle de l'emprunt d'état français de maturité 10/2027 (OAT 10/2027 + 2.75%), après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion ;

Par ailleurs le fonds a pour objectif une réduction de 30% minimum des émissions carbonees par rapport à son univers d'investissement.

Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la Société de gestion ; dans le cas où le taux de défaut constaté dans le portefeuille serait supérieur au taux de défaut implicite calculé à partir des prix de marché, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. En cas de dégradation plus forte qu'anticipé de la notation financière ou carbone des émetteurs, aboutissant à un désinvestissement pour respecter la stratégie du fonds, le coût de réinvestissement ou des conditions de marchés moins favorables peuvent également conduire à ne pas atteindre l'objectif de gestion.

### Stratégie d'investissement

#### Stratégies utilisées :

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com).

[www.bft-im.com](http://www.bft-im.com) .

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

La stratégie d'investissement du fonds consiste à sélectionner des obligations publiques ou d'entreprises dites "spéculatives à haut rendement" principalement émises par des sociétés ayant leur siège social dans les pays de l'Union Européenne ou dans d'autres pays de l'OCDE, libellées en euro.

Le fonds a une stratégie de portage qui consiste à investir principalement dans des obligations et autres titres de créances dits "spéculatifs à haut rendement" et à les détenir jusqu'à leur échéance.

L'équipe de gestion identifie les meilleures opportunités à travers un filtre quantitatif puis une analyse fondamentale, combinée à une approche thématique de réduction des émissions carbone durant toute la durée de vie de l'OPC (tonnes de CO2 émises par million d'euros investis).

La stratégie de gestion inclut un objectif de réduction d'émissions carbone du fonds (mesuré en tonnes équivalent CO2 par millions d'euros investis) qui doit être inférieur de 30% par rapport à l'empreinte carbone de son univers d'investissement (L'univers d'investissement étant l'indice ICE BofA BB-B Global High Yield). Pour y parvenir l'équipe de gestion procède en plusieurs étapes : calcul des émissions carbone de l'univers d'investissement, sélection des secteurs d'activité et des entreprises émettrices d'obligations, en tenant compte de leurs émissions carbone afin d'atteindre l'objectif fixé, calcul de l'émission carbone finale du portefeuille et suivi actif des émetteurs dans le temps et de l'objectif de réduction fixé.

Si suite à une dégradation d'une ou plusieurs lignes, le seuil des 30% n'est plus respecté, l'équipe de gestion devra céder des titres afin de revenir à l'objectif des 30% minimum. Le taux minimum de couverture de l'empreinte carbone sera de 90% du portefeuille.

### Mesure de l'empreinte carbone

La mesure des émissions de gaz à effet de serre (exprimées en équivalent d'émission de CO2) par une entreprise peut être effectuée en distinguant trois sous-ensembles (des « Scopes ») :

- Le Scope 1 concerne les émissions directes des entreprises (telles que par exemple la consommation de fuel) ;
- Le Scope 2 concerne les émissions indirectes dues à l'activité de l'entreprise (par exemple la consommation de fuel du fournisseur d'électricité) ;
- Le Scope 3 concerne les émissions indirectes dues à l'usage des produits vendus (telle que par exemple la consommation de fuel par le fournisseur d'électricité du client du fait de l'usage du produit). En l'état actuel des données disponibles, les émissions de CO2 liées au Scope 3 sont d'un accès difficile et incomplet, et ne peuvent qu'être estimées. Ces estimations sont réalisées par le fournisseur de données. La source des données sur lesquelles se base le calcul de l'empreinte carbone est la société Trucost ([www.trucost.com](http://www.trucost.com)).

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, notre périmètre d'analyse retient les émissions :

- du Scope 1 : émissions directes liées à l'activité de l'entreprise
- du Scope 2 : émissions indirectes provenant de l'achat d'énergie (électricité, chaleur ...)
- d'une partie du scope 3 correspondant aux émissions indirectes liées aux fournisseurs de premier rang (« Scope 3 upstream first tier»). En l'absence de données fournies par Trucost pour un émetteur donné, la gestion se base sur une estimation d'empreinte carbone correspondant à la moyenne des empreintes carbone des émetteurs de son secteur sur l'univers total des données fournies par Trucost. La décomposition sectorielle se base sur les MSCI niveau 2 (24 secteurs à ce jour).

Cette approche nous permet d'assurer un taux minimum de couverture de l'empreinte carbone de 90% du portefeuille.

### Les limites de l'approche :

L'approche thématique, n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le FCP applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac[1] ainsi que la politique d'engagement du groupe. Cette dernière vise, d'une part, à dialoguer avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG et d'autre part, à mieux intégrer leur exposition aux risques ESG. L'utilisation d'une estimation des émissions carbonées pour certains émetteurs implique que l'empreinte carbone de ces émetteurs et l'empreinte carbone globale du fonds pourra être sur-ou sous-estimée. La vocation du fonds n'est pas de réduire son empreinte dans l'absolu mais uniquement par rapport à son univers d'investissement.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

Séquencement des étapes du processus d'investissement :

La gestion du fonds repose sur un processus d'investissement rigoureux de sélection de la qualité de crédit des émetteurs et des titres. Le processus de sélection des émetteurs et de diversification des titres dans l'univers d'investissement est fait sur la base :

- d'un screening systématique de différents indicateurs fondamentaux et quantitatifs (taille de l'émission, notation, maturité, risque pays, secteur, ...)
- des études d'une équipe d'experts internes dédiée à l'équipe de gestion de Crédit. Ces études fournissent une analyse fondamentale de chacun des émetteurs et portent sur l'analyse financière et la capacité des émetteurs à pouvoir rembourser leurs dettes. Certains ratio (ratio de solvabilité, niveau d'endettement de l'entreprise) complètent ces études et permettent d'affiner les choix. Ces deux étapes complémentaires amènent les gérants à rechercher les meilleurs profils rendement/risque des titres.
- du calcul systématique de l'empreinte carbone de chaque émetteur sélectionné sur la base de calcul énoncée précédemment afin d'observer un objectif de réduction d'émissions carbone du fonds (tonnes équivalent CO2 par millions d'euros investis) inférieur d'au moins 30% à celui de son univers d'investissement.
- des outils de contrôle du risque.

La gestion optimise la construction du portefeuille en termes de planning d'investissement et de règles de dispersion des risques. Des règles de diversification et de pondération du risque crédit sont appliquées aux investissements afin de limiter en poids dans l'actif net et par secteur l'exposition du fonds à un émetteur en fonction de critères liés aux spécificités de ce dernier (risque de signature et/ou de liquidité, maturité, notation...); des critères liés à l'environnement du marché sont également pris en compte. Ainsi, les gérants construisent le portefeuille en recherchant une diversification des titres (chaque émetteur d'obligation dite "spéculative à haut rendement" sera limité à 3% de l'actif).

Le processus d'analyse et de sélection de titres relève ainsi d'une approche Bottom-Up (micro-économique) en coordination avec les équipes de recherche Crédit. Lors de sa création, le fonds sera investi au gré des opportunités de marché dans des obligations publiques et/ou privées répondant aux critères définis par le prospectus. Durant la période de souscription, la gestion utilisera des instruments monétaires pour placer la partie non encore investie du portefeuille. L'utilisation de ces instruments est autorisée jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds pendant les périodes de lancement et de désinvestissement. Une fois le portefeuille constitué, la gestion peut être amenée à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. Elle pourra ainsi procéder à des arbitrages afin d'améliorer le taux de rendement du portefeuille ou son profil de risque potentiel en fonction des nouvelles opportunités de marché ou sur des émetteurs dont l'analyse fondamentale serait éventuellement remise en cause, sans cependant modifier significativement les caractéristiques de maturité du fonds. Le portefeuille pourra investir dans des obligations convertibles contingentes, dans une limite de 10% maximum de l'actif net.

Les titres nouvellement acquis en cours de vie viseront à respecter les mêmes critères de notation et de maturité que les titres acquis à la constitution du portefeuille. Ceci de façon à conserver les caractéristiques globales du portefeuille. Lorsque les conditions de marché seront jugées défavorables par la gestion et ce, de manière totalement discrétionnaire, le fonds pourra être investi en obligations publiques ou privées de qualité « Investment Grade » et/ ou en produits du marché monétaire. A l'échéance du fonds, la société de gestion décidera en fonction de la situation des marchés obligataires à cette période, soit de liquider le fonds, soit de proposer de réinvestir dans de nouveaux titres obligataires, sous réserve de l'agrément de l'AMF. Dans la phase de désinvestissement, le recours aux instruments monétaires sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net du fonds. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le fonds est géré, est comprise entre 0 et 7.

2- La gestion du fonds repose sur un processus d'investissement rigoureux de sélection de la qualité de crédit des émetteurs et des titres. Le processus de sélection des émetteurs et de diversification des titres dans l'univers d'investissement est fait sur la base:

- des études d'une équipe d'experts internes dédiée à l'équipe de gestion de Crédit
- d'un screening systématique de différents indicateurs fondamentaux et quantitatifs,
- des outils de contrôle du risque La gestion optimise la construction du portefeuille en termes de planning d'investissement et de règles de dispersion des risques. Des règles de diversification et de pondération du risque crédit sont appliquées aux investissements afin de limiter en poids dans l'actif net et par secteur l'exposition du fonds à un émetteur en fonction de critères liés aux spécificités de ce dernier (risque de signature et/ou de liquidité, maturité, notation...); des critères liés à l'environnement du marché sont également

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

pris en compte. Le processus d'analyse et de sélection de titres relève ainsi d'une approche Bottom-Up (micro-économique) en coordination avec les équipes de recherche Crédit. Lors de sa création, le fonds sera investi au gré des opportunités de marché dans des obligations publiques et/ou privées répondant aux critères définis par le prospectus. Durant la période de souscription, la gestion utilisera des instruments monétaires pour placer la partie non encore investie du portefeuille. L'utilisation de ces instruments est autorisée jusqu'à 100 % de l'actif net du fonds. Une fois le portefeuille constitué, la gestion procèdera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, comme indiqué précédemment.

A l'échéance du fonds, la société de gestion décidera en fonction de la situation des marchés obligataires à cette période, soit de liquider le fonds, soit de proposer de réinvestir dans de nouveaux titres obligataires, sous réserve de l'agrément de l'AMF. Dans la phase de désinvestissement, le recours aux instruments monétaires sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net du fonds.

### **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques encourus par les porteurs de parts sont les suivants :

#### **Risque de perte de capital :**

l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué. Risque de taux: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

#### **Risque de crédit :**

il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Risque lié à l'utilisation de titres dits "spéculatifs à haut rendement" : cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres dits "spéculatifs haut rendement" pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

#### **Risque de liquidité :**

dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché. Risque lié aux arbitrages: l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écart de cours constatés (ou anticipé) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

#### **Risque lié aux investissements sur des titres « émergents » :**

le fonds pourra investir dans des produits obligataires émis par des pays émergents ou des sociétés issues de ces pays. Ces obligations offrent une liquidité plus restreinte que celles issues des pays développés ; en conséquence, la détention de ces titres peut augmenter le niveau de risque du portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

#### **Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées :**

Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: l'OPC qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### **Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes) (accessoire) :**

Il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres: annulation du coupon, réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision de ce dernier ou de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

### **Risque action (accessoire) :**

il s'agit du risque de baisse des actions ou des indices actions auxquels le portefeuille est exposé. Risque d'utilisation de produits complexes : l'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur liquidative du portefeuille.

### **Risque de change (résiduel) :**

il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

### **Risque de contrepartie :**

l'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

### **Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) :**

l'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

### **Risque juridique :**

l'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

### **Risque en matière de durabilité :**

il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement

***Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.***

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### Compte rendu d'activité

Juillet 2022

En juillet, la normalisation de la politique monétaire en zone euro a été enclenché par le conseil des gouverneurs de la BCE suite au vote pour une hausse historique de 50 bps de ses taux directeurs et montre la détermination des banques centrales à reprendre la main.

Cette hausse qui constitue une surprise par rapport aux communications précédentes de l'institution s'accompagne de l'annonce de la création d'un instrument de protection de la transmission de la politique monétaire (TPI). Cet outil est censé contrer tout risque de revalorisation désordonnée des spreads souverains périphériques et assurer l'homogénéité de la hausse des coûts d'endettement à l'échelle de la Zone. La Réserve Fédérale maintient également un ton résolu dans sa lutte face à l'inflation et conserve un rythme de hausse soutenu de son taux directeur (+75 bps.) qui s'établit dans l'intervalle 2.25-2.5%. Le FOMC prend note du ralentissement de l'activité aux Etats-Unis mais le pivot « dovish » que certains observateurs ont voulu voir semble encore loin de s'opérer. Les pressions inflationnistes observées jusqu'à présent sont à mettre en perspective avec le ralentissement généralisé de la demande interne aux Etats-Unis et en Zone Euro.

L'estimation préliminaire du PIB au Q2 2022 aux Etats-Unis établit une variation de -0.9% en rythme annualisé. En juillet, les surprises à la hausse sur les indices des prix à la consommation ont perduré (+8.6% en g.a. en Zone Euro en juillet, 9.1% en g.a. sur le mois de juin aux Etats-Unis). Globalement, la consommation interne européenne continue de subir le choc inflationniste qui se diffuse à l'ensemble de l'économie en érodant les revenus et l'épargne des ménages mais les effets de rattrapages dans les services agissent comme force antagoniste. Les estimations préliminaires de la croissance de l'activité en Zone Euro (+0.7% en variation trimestrielle estimée au second trimestre) laissent présager un rattrapage dans les services qui portent les dynamiques de création de valeur ajoutée. Il n'en demeure pas moins que le choc sur les matières premières énergétiques et non-énergétiques induit par l'invasion de l'Ukraine couplé aux incertitudes quant aux livraisons de gaz russe semblent orienter l'économie mondiale dans un régime dégradé. Les pressions sur les prix entraînées par un rationnement probable des quantités produites perdureraient en dépit d'une demande déprimée. Ce scénario constitue un véritable casse-tête pour les institutions centrales qui seraient contraintes de maintenir leur posture restrictive bien au-delà de l'amorce de la contraction économique. Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice Ice BoA HE40) se sont resserrés de 50bps à 423bps sur le mois de juillet. La performance du fonds est en hausse de 4,81% sur le mois. En juillet, le fonds a clôturé la position sur Loxam SAS et créé une nouvelle position sur Telecom Italia SPA. Le portefeuille est constitué de 74 obligations. Les principaux pays sont la France, l'Espagne et l'Allemagne. L'empreinte carbone est au-dessous de son indice (-45,7%). L'ensemble des titres du portefeuille est libellé en euro.

Août 2022

Le mois d'août, a été marqué par un fort repricing des anticipations de durcissement de politique monétaire par les investisseurs. L'hypothèse d'un ralentissement précoce du resserrement sur la base d'anticipations de croissance dégradées a fait long feu. Les taux d'Etat souverains clôturent à +77 bps pour le Bund, +54 bps pour les Treasuries 10 ans. On observe outre-Atlantique les signes avant-coureurs du passage d'un pic dans l'augmentation des prix. L'inflexion du CPI pour le mois de juillet (8,5% en g.a. vs 9,1% en juin) est « bienvenue » pour la FED mais insuffisante pour anticiper tout pivot. Le reflux est majoritairement attribuable à la composante énergétique avec des prix de l'essence qui se sont réajustés durant le mois. L'inflation en Zone Euro ne cesse quant à elle de surprendre à la hausse. Le choc énergétique et les pressions géopolitiques qui l'engendrent sont encore loin de s'estomper. Les contrats futurs sur le gaz et l'électricité dans la Zone ont atteint des niveaux inobservés auparavant mêlant constitutions de stocks en urgence à prix fort et fragilités dans les infrastructures. La diffusion du choc à l'ensemble des composantes de l'indice des prix à la consommation harmonisé force la BCE à accélérer son resserrement monétaire quitte à surprendre les marchés et induire une plus forte volatilité. L'érosion du pouvoir d'achat des consommateurs et les baisses des taux d'épargne ne se matérialisent pas en intégralité dans les agrégats de valeur ajoutée que ce soit aux Etats-Unis ou en Zone Euro où la consommation au second trimestre contribue encore positivement à la croissance du PIB. Les enquêtes d'activité nous indiquent néanmoins un ralentissement tendanciel global et les risques sur la croissance mondiale en 2023 sont tangibles. La Chine peine à retrouver un chemin de croissance pérenne suite à la réouverture de son économie, le secteur manufacturier européen fait face à une envolée de ses coûts de production et la Zone Euro ainsi que le Royaume-Uni sont les plus exposés cet hiver au risque géopolitique et à l'enlisement du conflit en Ukraine. Ce tableau économique anticipé dégradé cache

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

néanmoins une réalité, déterminante dans la conduite à court terme de la politique monétaire : la réaction retardée des agrégats du marché de l'emploi. Les différentes enquêtes de la Commission Européenne et du NFIB aux Etats-Unis montrent une véritable pénurie de travailleurs qualifiés. Les taux de chômage sont bas (3,7% aux US, 6,6% en Zone Euro) et font craindre aux institutions centrales une spirale prix-salaire qui s'inscrirait dans la durée; elle rendrait alors la décélération de l'inflation sous-jacente plus complexe. Les banques centrales ont donc pour devoir de rééquilibrer offre et demande globales (de biens, de services, de main d'œuvre) en passant par les marchés où l'excès de demande produit des dynamiques inflationnistes et nous précisent que le coût macroéconomique à supporter (chômage, récession) est infiniment moins grand que celui d'un régime durablement stagflationniste. Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice Ice BoA HE40) se sont resserrés de 38bps à 385bps sur le mois d'août. La performance de BFT Sélection Rendement 2027 est en baisse de -0,94% sur le mois et affiche une baisse de -9,65% depuis le lancement (03 mai 2021). Le fonds a participé à l'émission primaire de Intesa Sanpaolo de maturité 2027. Le portefeuille est constitué de 74 obligations. Les principaux pays représentés sont la France, Espagne et Etats Unis. Tous les titres du portefeuille sont libellés en euros.

### Septembre 2022

La vitesse du resserrement monétaire mondial n'a pas marqué de pause en septembre. Les taux de rendement des obligations d'état continuent leur ascension (+54 bps. pour les 10Y Treasuries, +53.6 bps pour le Bund) induite par une poussée des taux réels. La posture résolue des banques centrales à combattre l'inflation afin que le phénomène ne s'ancre pas dans les anticipations des agents risque de se heurter à un environnement d'aversion pour le risque marqué. Ainsi le FOMC a décidé d'une troisième hausse de 75 bps du taux des Fed Funds les portant à 3%-3,25%. La BCE a aussi opté pour une accélération de la hausse de ses taux directeurs à 75 bps portant le taux principal de refinancement à 1,25%. Le FOMC prévoit ainsi dans ses dernières projections un taux terminal des Fed Funds de 4.6% en 2023 avant une baisse en 2024. Cette position de la FED s'explique par une économie américaine toujours en surchauffe et résiliente comme nous l'indiquent des créations d'emploi toujours soutenues. Les indicateurs d'activité (ISM) se maintiennent également à des niveaux d'expansion et l'inflation, bien qu'en ralentissement pour un second mois consécutif montre une composante sous-jacente qui repart à la hausse. La BCE n'a, elle, d'autre choix que de continuer son virage restrictif dans un environnement inflationniste qui ne cesse de surprendre par son amplitude où le choc énergétique, par l'augmentation des coûts de production, se diffuse à l'ensemble de l'économie. C. Lagarde, lors de la dernière réunion de politique monétaire, a qualifié de « bienvenue » la proposition de la Commission Européenne d'instituer un plafonnement des prix de l'électricité. Le Royaume-Uni est d'après ces mesures, le pays dont le projet de bouclier tarifaire annoncé par le gouvernement de L.Truss est le plus ambitieux dans l'attente des mesures budgétaires complémentaires annoncées par le chancelier allemand O. Scholz portant le stimulus total à 200 Mds d'euros. D'autres mesures dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2023 pourraient être annoncées. Le stimulus fiscal demeure une arme opérationnelle pour les Etats subissant de plein fouet le choc énergétique menaçant les termes de l'échange et la compétitivité de certains secteurs économiques, manufacturiers notamment. L'absorption par les déficits publics d'une partie du choc inflationniste est jugée adéquate par les économistes des Banques Centrales dans la mesure où plus l'amplitude du choc énergétique est amortie, plus sa diffusion dans l'économie et son inertie sont limités. Les capacités de production en sont également préservées, notamment dans les pays dont la part du secteur manufacturier est importante. Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice Ice BoA HE40) se sont écartés de 45bps à 430bps sur le mois de septembre. La performance de BFT Sélection Rendement 2027 est en baisse de -4,23% sur le mois. Le portefeuille est constitué de 74 obligations. Les principaux pays représentés sont la France, Espagne et Allemagne. Tous les titres du portefeuille sont libellés en euros.

### Octobre 2022

Le mois d'octobre a été marqué par un rebond des marchés financiers, notamment sur les deux dernières semaines du mois sur fonds d'accalmie sur le front obligataire. Ce rebond salutaire intervient en pleine période de publication des résultats d'entreprises, résultats pour le moins très hétérogènes. En effet, alors que les valeurs du secteur du luxe ont généralement publié des résultats supérieurs aux attentes, les valeurs technologiques ont, sans surprise, marqué le pas dans cette situation de ralentissement économique où l'attention est rivée sur l'évolution de l'inflation. Tandis que l'envolée des prix aux Etats-Unis ralentie pour le troisième mois consécutif tout en se maintenant à un niveau élevé (+8,2% en g.a. pour le mois de septembre), la poussée inflationniste en Europe continue son ascension (+10,7% en g.a. en octobre). Afin de poursuivre sa lutte contre l'inflation, la BCE a décidé, lors de son comité d'octobre d'une troisième hausse des taux (75 pbs) en 2022, portant ainsi son deposit rate à 1,50%. Ce bras de fer contre une inflation toujours élevée

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

continue également de l'autre côté de l'Atlantique. Ainsi la FED a opté, début novembre, pour une quatrième hausse de 75 pbs du taux des Fed Funds les portant à 3,75%-4%, du jamais vu depuis la crise de 2008. Les responsables de l'institution américaine ont également fait savoir que de nouvelles hausses des taux devraient être appliquées afin de ramener l'inflation à 2%. Dans ce contexte d'incertitudes économiques, les taux ont été très volatiles ce mois-ci. Ainsi le taux 10 ans allemand a évolué entre 1,85% et 2.40% ! Celui-ci a clôturé à 2,15% (+4 pbs). Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice Ice BoA HE40) se sont resserrés de 37bps à 393bps sur le mois d'octobre. La performance de BFT Sélection Rendement 2027 est en baisse de 2,22% sur le mois. Le fonds a participé à l'émission primaire de Cirsa de maturité 2027. Le portefeuille est constitué de 75 obligations. Les principaux pays représentés sont la France, Espagne et Italie. Tous les titres du portefeuille sont libellés en euros.

### Novembre 2022

La hausse des marchés amorcée en octobre se poursuit en novembre, les incertitudes quant aux trajectoires de court-terme des banques centrales et de la conjoncture semblant se dissiper peu à peu. Le scénario dégradé jusque-là envisagé par les agents (récession inflationniste étendue et resserrement brutal et continu des conditions de financement) cède le pas à celui d'une contraction de l'activité de faible amplitude en 2023 et un ralentissement du resserrement de la politique monétaire induit par une décélération marquée de l'inflation. Le S&P 500 affiche dans ce contexte une performance de 5.4% et le Stoxx 600 de 6.8%. Les taux de rendement des obligations d'Etat à 10 ans abandonnent 37bps aux Etats-Unis et 21 bps en Allemagne. Cette dynamique est majoritairement imputable à une baisse générale des taux réels aux Etats-Unis et en Zone Euro sur le mois. En dépit de chiffres d'inflation encourageants de part et d'autre de l'Atlantique portés par un reflux des prix de l'énergie, la lenteur de la normalisation des variations des indices des prix purgés des composantes volatiles (énergie et alimentaire) fait redouter aux banques centrales un régime durablement inflationniste et supérieur à leur cible. Réorganisations des chaînes de valeur, risques géopolitiques, contraintes sur l'offre (de biens, de services et de travail) ainsi que la destruction de la croissance potentielle en résultant poussent les institutions centrales à demeurer prudentes face aux premiers signes de ralentissement des indices de prix, notamment de production. La réaction des entreprises et des ménages face à cet environnement et leurs anticipations constituent par ailleurs l'enjeu principal afin de ne pas voir de spirales s'enclencher; l'inertie des pénuries de main d'œuvre et de matériel déterminera l'amplitude de la remontée des taux directeurs et leur maintien dans les territoires restrictifs. La résilience de la demande et la dynamique de l'emploi robuste plaident à l'heure actuelle dans un paradigme data-dependent et une approche meeting by meeting pour une continuation du resserrement au début 2023. Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice Ice BoA HE40) ont continué à se resserrer de 39bps à 354bps sur le mois de novembre. La performance de BFT Sélection Rendement 2027 est en hausse de 3,67% sur le mois. Le fonds a participé aux émissions primaires de Unicaja et de Valeo de maturité 2027. Par ailleurs il a cédé ses titres Getlink, Owen Illinois et Banijay de maturité 2025. Il a investi dans un nouvel émetteur, Carmilla de maturité 2027. Il a par ailleurs allongé la maturité de son exposition à Faurecia en investissant dans les titres de maturité 2027 et en cédant ses titres de maturité 2026. Le portefeuille est constitué de 74 obligations. Les principaux pays représentés sont la France, Espagne et Italie. Tous les titres du portefeuille sont libellés en euros.

### Décembre 2022

Le mois de décembre met fin à un vent d'euphorie ayant soufflé sur les marchés durant le dernier trimestre de l'année. Les dynamiques haussières - portées par un scénario de croissance plus optimiste et un ralentissement de la hausse des taux directeurs - ont plié face à la détermination des banques centrales à maintenir des conditions de financement restrictives. Dans ce contexte les taux réels européens et américains ont significativement corrigé, entraînant les indices actions (-5.9% pour le S&P500, -3.4% pour le Stoxx600). Le taux de rendement du Bund s'accroît de +62bps à 2.56% tandis que celui du 10 ans US gagne +12bps à 3.87%. La FED clôt l'année par une hausse de +50bps, établissant l'effort de resserrement monétaire à 4.25% sur 2022, couplé à une réduction de son bilan de -400 Mds \$. Les hausses à venir en 2023 devraient connaître un ralentissement à mesure que l'impact du resserrement monétaire atteindra la demande interne et l'emploi. Les prévisions des Fed Funds voient un pic à 5%-5.25% en 2023 et une réduction en 2024. Pour la BCE, la prise de parole de Christine Lagarde laisse peu de doute quant à sa posture résolue face à l'inflation, l'augmentation des salaires et de nouvelles pressions inflationnistes liées à l'énergie et aux soutiens budgétaires visant à protéger les consommateurs et les entreprises. Enfin, la réouverture progressive de la Chine semble être à double tranchant pour la Zone Euro qui entrevoit une normalisation de ses chaînes de valeur mais également une menace potentielle de son approvisionnement énergétique. Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice Ice BofA HE40) ont continué de se resserrer de -18bps à 336bps sur le mois

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

de décembre. Sur le mois, la performance de BFT Sélection Rendement 2027 est en baisse de -0.49% après en hausse de 3,67% en novembre. Le fonds a participé au primaire de Iliad juin 2027. Par ailleurs, il a cédé ses titres Lincoln Financing et Spie de maturité 2024 et 2026. Il a investi dans un nouvel émetteur Caixa Geral Depositos de maturité 2027. Il a par ailleurs allongé la maturité de son exposition à IHO Verwaltungs en investissant dans les titres de maturité 2027 et en cédant ses titres de maturité 2026. Le portefeuille est constitué de 74 obligations. Les principaux pays représentés sont la France, Espagne et Italie. Tous les titres du portefeuille sont libellés en euros.

### Janvier 2023

Un flux de données macroéconomiques et d'interventions de décideurs d'institutions centrales a poussé le marché, en janvier, à repondérer les risques extrêmes du scénario d'activité globale dans le sillage de la réouverture de l'économie chinoise et de l'éloignement de la crainte associée à un rationnement énergétique européen durant l'hiver. Dans ce contexte, les indices S&P 500 et Eurostoxx 600 affichent une performance respective de 6,2% et 6,7% sur le mois. Les taux de rendement des obligations d'Etat US et Allemand à 10 ans cèdent quant à eux 30 bps. et 31 bps. L'économie américaine croît de 2,9% sur le trimestre en rythme annualisé, où comportement de restockage et consommation des ménages contribuent positivement à cette variation. La contribution de la demande interne décélère par rapport au trimestre précédent et interroge quant à la capacité des ménages et des entreprises, dont le revenu réel s'est dégradé, à maintenir cette dynamique de consommation et d'investissement. Ces agents bénéficient néanmoins de bilans solides hérités du soutien monétaire et budgétaire massif lors de la pandémie. La situation du marché de l'emploi indique un déséquilibre toujours présent entre offre et demande. Celui-ci semble a priori incompatible avec l'objectif de la Réserve Fédérale de retour de l'inflation à sa cible de 2% bien qu'une décélération des salaires commence également à se dessiner. Il n'en demeure pas moins que cette pénurie de main d'œuvre constitue un support substantiel à la croissance de la demande interne pour le début de l'année 2023. Bien qu'attendue en contraction, l'économie de la Zone Euro croît de +0,1% en variation trimestrielle. Le rationnement énergétique ayant été évité, les profils préliminaires de contribution à la variation de valeur ajoutée publiés pointent néanmoins une demande interne qui s'affaiblit, les revenus réels des économies européennes ayant subi un choc substantiel par la crise énergétique, en dépit d'une dépense budgétaire de soutien plus que volontariste. Ce début d'année signale la possibilité d'une absence de récession marquée dans la mesure où des supports à la croissance subsistent : le marché de l'emploi, la normalisation des chaînes de production permettant au secteur manufacturier de répondre à un carnet de commandes fourni et la situation financière saine des ménages et des entreprises. Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice Ice BofA HE40) ont continué de se resserrer de -36bps à 300bps sur le mois de janvier. Sur le mois, la performance de BFT Sélection Rendement 2027 est en hausse de 2.78% sur le mois de janvier. Le fonds a investi dans de nouveaux noms, Volksbank, Eutelsat, Mercialis, Aroundtown, Lufthansa et Lottomatica. Par ailleurs, il a cédé ses titres Netflix, Ball et Trivium de maturité 2026. Le portefeuille est constitué de 78 obligations. Les principaux pays représentés sont la France, Espagne et Allemagne. Tous les titres du portefeuille sont libellés en euros.

### Février 2023

La réappréciation du risque inflationniste de part et d'autre de l'Atlantique et l'incertitude relative au maintien de la posture monétaire restrictive lui étant inhérent poussent les rendements des obligations d'Etat US et Allemand de 39 bps. et 36 bps. respectivement sur le mois de février. Les données macroéconomiques publiées durant le mois démontrent qu'en dépit d'un resserrement monétaire qui continue de s'accroître, la conjoncture se maintient en territoires expansionnistes à court-terme. Le rapport sur l'emploi produit par le Bureau of Labor Statistics en début de mois affiche 443.000 créations d'emplois pour le mois de janvier, bien au-delà des attentes du consensus et entraîne le taux de chômage à 3.4% un record historique de plus de 50 ans. Le marché de l'emploi en Zone Euro résiste également et s'inscrit à des niveaux les plus bas depuis l'existence de la série. Les données d'enquête dans les services (ISM pour les US et PMI pour la Zone Euro) plaident en faveur d'une résistance du secteur en dépit du choc sur les revenus réels subis par les agents depuis le début de la vague inflationniste. Les tensions inflationnistes demeurent par ailleurs présentes, malgré une baisse marquée des prix des matières premières énergétiques. C'est notamment le cas dans l'hébergement et les loyers aux Etats-Unis qui viennent ralentir le processus désinflationniste, notamment dans l'indice des prix purgé des composantes alimentaire et énergétique. J. Powell nous indique néanmoins qu'abstraction faite de cette composante, le processus désinflationniste a commencé aux Etats-Unis. L'indice des prix à la consommation total s'établit à 6.5% en g.a. pour le mois de janvier, en décélération pour un septième mois consécutif, tandis que le sous-jacent atteint 5.6%, quatrième mois consécutif de ralentissement. L'inflation européenne, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé total décélère également en février portée par la composante énergétique. L'ensemble des autres composantes accélèrent sur le mois

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

propulsant le sous-jacent à 5.6% en g.a. et justifiant le point de vue d'I. Schnabel, membre du directoire de la BCE selon lequel la Zone Euro ne voit aucune dynamique désinflationniste se mettre en œuvre. Le régime de pénurie sur les marchés de biens et d'équipement, en particulier de l'emploi, conjugué à des prises de paroles de membres des boards de la FED et de la BCE jugées préoccupantes par le marché contribuent à la réévaluation des anticipations d'inflation. Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice Ice BofA HE40) ont continué de se resserrer de -14bps à 286bps sur le mois de février. Sur le mois, la performance de BFT Sélection Rendement 2027 est en hausse de 0,31% sur le mois de février. Le fonds a investi dans un nouvel émetteur, Iqera. Il a par ailleurs participé à l'émission primaire de Ford de maturité 2027. Le fonds a cédé ses titres Cellnex, Elis, Commerzbank, Huhtamaki tandis que les titres CMA CGM ont été remboursés par anticipation par leur émetteur. Le fonds n'est par conséquent plus exposé à ces noms. Le portefeuille est constitué de 73 obligations. Les principaux pays représentés sont la France, Espagne et Allemagne. Tous les titres du portefeuille sont libellés en euros.

### Mars 2023

Le retour du spectre de l'instabilité financière et du stress bancaire systémique a marqué la réapparition de l'aversion pour le risque des investisseurs entraînant dans son sillage une baisse des taux de rendement d'obligation d'Etat à 10 ans de 31 bps. aux Etats-Unis et de 30 bps. en Allemagne. Ce mouvement est attribuable à une large réévaluation des taux directeurs futurs de la Réserve Fédérale. La réactivité des Autorités monétaires et de contrôle bancaire dans la circonscription des incidents SVB et Crédit Suisse a néanmoins soutenu les marchés actions. Le S&P500 affiche 3,5% de hausse tandis que le Eurostoxx ne cède que 0,7%. Derrière cette réappréciation désordonnée des classes d'actifs surgit une baisse des taux réels supérieure aux Etats-Unis qu'en Europe, signe que les intervenants de marché anticipent désormais une fin de cycle de resserrement voire un soutien monétaire plus précoce Outre-Atlantique que sur le Continent. Cet épisode qualifié de « non-événement » par P. Lane, chef économiste de la BCE illustre la fonction d'autorité de stabilité bancaire des institutions monétaires dont l'effort de resserrement des conditions de financement a été poussé au début du mois à 475 bps. cumulé pour la FED et 350 bps. pour la BCE. Les tensions inflationnistes sous-jacentes continuent de contraindre les banques centrales à plus de sévérité. Le processus désinflationniste a bel et bien commencé aux Etats-Unis comme le confirment les publications du CPI qui affiche un huitième mois consécutif de ralentissement à 6% en g.a. pour février, le sous-jacent ralentissant également à 5.5% en g.a. Il est clair que le niveau est indésirablement haut pour la FED et que la viscosité du sous-jacent nécessite un maintien du niveau du taux directeur plus haut et pour plus longtemps. La Zone Euro voit l'estimation préliminaire de la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé marquer un net reflux à 6.6% en g.a. pour mars. Les pressions dans les services et la composante alimentaire continuent cependant d'accélérer. Les communications des Banques Centrales en pleine tempête bancaire sont claires : ces dernières sont bien outillées pour assurer un resserrement monétaire ordonné sans mettre en péril la liquidité interbancaire, et ramener l'inflation à sa cible. Les données de créations d'emploi indiquent quant à elles, une tension toujours aussi prégnante sur le marché du travail américain où l'offre et la demande de main d'œuvre sont loin d'être équilibrées. La Zone Euro montre une résilience certaine d'après les enquêtes auprès des directeurs d'achats (PMI). La BCE observe donc que son resserrement monétaire n'a pas encore d'impact sur la demande. Les communications des membres du directoire signalent en outre, des hausses supplémentaires sont à prévoir pour enrayer toute spirale prix-salaire sur toute l'année 2022. Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice Ice BofA HE40) se sont écartés 35 bps à 321 bps sur le mois de mars. Sur le mois, la performance de BFT Sélection Rendement 2027 Réduction Carbone est en baisse de -0,77% sur le mois de mars. Le fonds a investi dans trois nouveaux émetteurs, Ineos, Grand City et Afflelou. Le fonds a cédé ses titres Grunenthal, Gestamp, Auchan et Rolls Royce. Le fonds n'est par conséquent plus exposé à ces noms. Le portefeuille est constitué de 71 obligations. Les principaux pays représentés sont la France, Espagne et Allemagne. Tous les titres du portefeuille sont libellés en euros.

### Avril 2023

Le marché est resté très attentif aux craintes de contagion du stress bancaire durant le mois d'avril tout en maintenant un certain appétit pour les actifs risqués dans une période de publication de résultats des entreprises en demi-teinte. Le S&P 500 croît de 1.5% et l'Euro Stoxx de 0.9%. Le taux de rendement d'obligations d'Etat cède 5 bps. aux Etats-Unis portant la baisse depuis le début de l'année à 48 bps. tandis que le taux de rendement du Bund Allemand augmente de 2.3 bps. loin d'effacer les 31 bps. de baisse depuis le début de l'année. L'ancrage des anticipations d'inflation de moyen et long terme sur la cible des Banques Centrales conjugué à un ralentissement de la création de crédit ainsi que de l'activité économique poussent les agents de marché à penser que le pic du resserrement monétaire est en passe d'être atteint. Une question taraude néanmoins les économistes, le ralentissement de l'activité mesuré jusqu'à présent est-il compatible

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

avec une convergence des taux d'inflation vers la cible des banques centrales ? Le durcissement des conditions de financement des agents, amplifié par les secousses bancaires, notamment régionales aux Etats-Unis, est-il de nature à avoir un impact matériel suffisamment rapide sur la demande pour concorder avec le scénario de désinflation engendré par un rééquilibrage avec l'offre ? C'est le casse-tête auquel est confronté la Réserve Fédérale qui fait face à une croissance dont l'estimation préliminaire pour le premier trimestre de l'année montre un ralentissement. Cependant, les composantes de demande interne au premier rang desquelles la consommation des ménages ne faiblissent pas. On assiste par ailleurs à un déphasage entre sentiment d'enquêtes avancées qui orientent vers un ralentissement marqué de l'activité depuis le début de l'année, et les données réelles qui affichent des croissances mensuelles réelles robustes. Les revenus réels demeurent en expansion et l'image d'un marché du travail en surchauffe parachèvent le tableau d'une économie bien plus résiliente qu'attendu. L'incertitude quant à la vitesse de transmission de la politique monétaire demeure le point focal des institutions centrales dans leur fonction de réaction. Ces dernières affirment depuis quelques temps que l'impact cumulé des hausses de taux doit être pris en compte dans l'évaluation de la transmission de la politique monétaire à l'aune de l'évolution des tensions inflationnistes sous-jacentes aux économies. Le déflateur des prix à la consommation s'établit à 4.2% en g.a. pour mars pour un septième mois de décélération de suite mais l'indicateur purgé des composantes volatiles (énergie et alimentaire) se maintient à 4.6% en g.a. La Zone Euro éprouve des difficultés similaires. L'indice des prix à la consommation harmonisé reflue depuis octobre 2022 pour s'établir à 6.9% en g.a. d'après les estimations préliminaires d'Eurostat pour avril avec un sous-jacent en tout léger recul à 5.6% en g.a. après 5.7% en mars. Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice Ice BofA HE40) se sont resserrés 1 bps à 320 bps sur le mois d'avril. Sur le mois, la performance de BFT Sélection Rendement 2027 Réduction Carbone est en hausse de 0.96% sur le mois d'avril. Le fonds a investi dans deux nouveaux émetteurs, Hamburg Commercial Bank et CTP. Il a cédé ses titres Puregym. Par ailleurs les titres Neiner ont été remboursés par anticipation par leur émetteur. Le fonds n'est par conséquent plus exposé à ce nom. Le portefeuille est constitué de 74 obligations. Les principaux pays représentés sont la France, Espagne et Allemagne. Tous les titres du portefeuille sont libellés en euros.

### Mai 2023

Les craintes de diffusion de l'épisode de stress bancaire se sont estompées durant le mois de mai. Le point focal est de nouveau mis sur la lutte des banques centrales face à l'inflation et la possibilité d'un atterrissage en douceur des économies. Dans un contexte d'absence de signes tangibles de ralentissement conjoncturel marqué aux Etats-Unis et de sempiternels débats sur le relèvement du plafond de la dette fédérale, les taux de rendements des obligations de l'Etat fédéral montent de 44 bps. sur le 2 ans, de 22 bps. sur le 10 ans. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation en Zone Euro et l'entrée en récession technique de l'Allemagne ont quant à elles maintenu les taux de rendement du Bund à -5 bps sur cette période tandis que l'Eurostoxx cède 3.5%. Les prises de parole de la Réserve Fédérale et de la BCE en début de mois semblaient indiquer initialement une divergence ; la FED ayant atteint le taux pour 2023, a laissé entrevoir la possibilité d'une pause dans l'effort de resserrement monétaire. La FED insiste désormais sur l'impact du durcissement des conditions de financement sur les agents, amplifié par l'épisode bancaire. La BCE a clairement signifié que le choix d'un rythme de hausse de +25 bps. ne devait en rien être associé à une pause dans le mouvement restrictif. L'institution Francfortoise a également annoncé l'accélération de la réduction de son bilan par le non-réinvestissement total des tombées de coupon du programme d'achat d'actif (APP) à partir de juillet : durant le second trimestre le non-réinvestissement était plafonné à 15 Mds d'Euros par mois. Le casse-tête pour la FED et la BCE est de même nature, bien que les origines du choc inflationniste soient distinctes, la diffusion de celui-ci à l'entière de l'économie doit être mitigé par une réduction marquée de la demande. Et si les premiers signes de recul de l'inflation induits notamment par les composantes volatiles et une normalisation de contrainte sur l'offre sont bienvenues, la vitalité de la demande constitue un risque dans le comportement visqueux de l'inflation. Les dynamiques des indices des prix à la consommation de chaque côté de l'Atlantique montrent un ralentissement marqué. Les Banques Centrales sont toutefois soucieuses de défendre le scénario d'un retour de l'inflation à leur cible de 2% de façon durable en maintenant l'ancrage des anticipations de long terme. La fonction de réaction des Banques Centrales, à mesure que le l'on s'approche du taux terminal théorique, un taux suffisamment restrictif pour aligner offre et demande de façon à maintenir la dynamique des prix autour de 2%, est désormais claire. Deux principes guident le maintien de la posture restrictive : les tensions sous-jacentes doivent revenir à un niveau compatible avec la cible et l'impact associé au resserrement historique doit être finement mesuré afin d'éviter tout ajustement trop brutal de l'économie réelle et du système financier. Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice Ice BofA HE40) se sont écartés de 5 bps à 325 bps sur le mois de mai. Sur le mois, la performance de BFT Sélection Rendement 2027 Réduction Carbone est en hausse de 0.74% sur le mois de mai. Le fonds a participé aux

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

émissions primaires de Abanca, Raiffeisen Austria et de Banca Comerciala Romana. Il a investi dans un nouveau nom, B2 Holding. Il a cédé ses titres Adevinta. Le fonds n'est par conséquent plus exposé à ce nom. Le portefeuille est constitué de 79 obligations. Les principaux pays représentés sont la France, Espagne et Allemagne. Tous les titres du portefeuille sont libellés en euros.

## Juin 2023

Le mois de juin clôt un semestre où les craintes de récession semblent se reporter sur la fin de l'année 2023 voire début 2024. La résilience des économies développées - couplée à la persistance de l'inflation - accélère les mouvements d'inversion des courbes des taux. Le marché revoit par conséquent à la hausse les niveaux des taux courts qui montent de +40bps sur le 2 ans US et de +51bps sur le 2 ans Allemand en juin. Les taux de rendements plus longs croissent de +16bps pour le 10 ans US et de +12bps pour le Bund. Ces mouvements font suite à de bonnes nouvelles conjoncturelles ainsi qu'à des communications de la part de banques centrales qui, constatant le risque inflationniste de moyen-terme, durcissent leur posture à des degrés divers en fonction des économies. Le délai de la transmission de la politique monétaire à l'économie réelle demeure une énigme à ce stade. Les réunions de politiques monétaires intervenues au cours du mois ont souligné le risque pour les institutions centrales de ne pas être suffisamment restrictives dans leur lutte face à l'inflation sous-jacente, et pour contenir une demande qui bénéficie encore de supports issus de la réouverture des économies (épargne en excès, pénurie de main d'œuvre, carnets de commandes conséquents et situations bilancielle saines pour les entreprises). Le FOMC a décidé de maintenir le taux des Fed Funds inchangé à 5% - 5.25% afin de mesurer plus finement l'impact cumulé du resserrement engagé. Le taux terminal US est désormais fixé au voisinage de 5.6% d'après les DOTS. Christine Lagarde a martelé que la BCE avait encore du chemin à faire dans son mouvement de resserrement monétaire et a indiqué après une nouvelle hausse de +25bps des taux directeurs portant le taux de dépôt à 3.5%. Elle a laissé entendre que d'autres hausses étaient envisagées pour juillet et septembre. La situation est d'autant plus complexe que des trajectoires de croissance divergentes se dessinent à l'échelle de la Zone Euro où contrairement à l'Italie, l'Espagne ou la France, l'Allemagne est entrée en récession technique entraînant dans son sillage la Zone Euro dans son ensemble. Le forum de la BCE qui s'est tenu à Sintra nous a enfin démontré que le risque « de ne pas en faire assez » demeurerait plus important que de celui « d'en faire trop » au travers des voix de C. Lagarde, J. Powell et A. Bailey en dépit des conséquences potentielles sur la croissance. Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice ICE BofA HE40) se sont resserrés de -23bps à 303bps sur le mois de juin. Sur le mois, la performance de BFT Sélection Rendement 2027 Réduction Carbone est en hausse de +0.65% sur le mois de mai. Le fonds a participé aux émissions primaires de Nova Ljubljanska Banka et de Nova Kreditna Banka. Il a investi dans un nouveau nom, CTP, Heimstaden et Mobilux. Il a cédé ses titres Carmila, Avis, Renault, Celanese, Belden, Playtech, Grifols, Deutsche Lufthansa, Ford, Valeo, et Azzurra. Le fonds n'est par conséquent plus exposé à ces noms. Le portefeuille est constitué de 71 obligations. Les principaux pays représentés sont la France, Espagne et Allemagne. Tous les titres du portefeuille sont libellés en euros.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE - I en devise EUR : 9,98%
- Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE - I (C) en devise EUR : 9,98%
- Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE - P en devise EUR : 9,70%
- Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE - P (C) en devise EUR : 9,70%
- Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE - R (C) en devise EUR : 9,92%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT AUREUS ISR I C	2 287 822,14	2 326 375,69
BFT AUREUS ISR PART Z C	2 814 321,09	617 550,87
IBERCAJA 5.625% 07-06-27	1 595 568,00	797 784,00
NOVA KREDITNA BANKA MARIBOR DD 7.375% 29-06-26	1 002 720,00	1 200 000,00
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 7.125% 27-06-27	2 025 350,00	
AIR FR KLM 3.875% 01-07-26	927 400,00	936 250,00
LINC FI 3.625 04-23		1 862 290,00
AROUNDTOWN 0.375% 15-04-27	1 861 671,00	
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	898 485,00	911 906,00
JAGUAR LAND ROVER 6.875% 15-11-26	1 806 140,00	

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

### d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## **Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue**

Néant.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### Informations spécifiques

#### Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet [www.bftgestion.fr](http://www.bftgestion.fr), conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

#### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

#### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### Informations réglementaires

#### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)

#### Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com) le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (48 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 6 276 477 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 551 493 euros, soit 73% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 724 984 euros, soit 27% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (4 collaborateurs au 31 décembre 2022) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

#### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

#### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

### 2. Fonctions commerciales

#### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### **Politique Charbon**

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
  - Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
  - Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### Application en gestion passive :

#### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

#### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

### Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

### Règlements SFDR et Taxonomie

#### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

# **OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE**

**Certification du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

# BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
BFT Investment Managers

90, boulevard Pasteur  
75015 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE ,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 06 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*  
Stéphane COLLAS

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## Comptes annuels

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## Bilan Actif au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>76 873 624,86</b>	<b>70 687 682,85</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>74 641 230,13</b>	<b>70 649 395,53</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	74 641 230,13	70 649 395,53
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>2 232 394,73</b>	<b>38 287,32</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 232 394,73	38 287,32
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 923 288,30</b>	<b>32 937,50</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 923 288,30	32 937,50
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>218 513,32</b>	<b>2 383 731,48</b>
Liquidités	218 513,32	2 383 731,48
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>79 015 426,48</b>	<b>73 104 351,83</b>

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## Bilan Passif au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	76 369 633,17	70 377 659,69
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	56,01	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 737 808,21	-634 110,34
Résultat de l'exercice (a,b)	3 957 950,35	3 305 498,18
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>77 589 831,32</b>	<b>73 049 047,53</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>1 425 595,16</b>	<b>55 304,30</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 425 595,16	55 304,30
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>79 015 426,48</b>	<b>73 104 351,83</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## Hors-Bilan au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## Compte de Résultat au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 208,08	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 283 223,60	1 574 038,03
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>4 291 431,68</b>	<b>1 574 038,03</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 112,61	4 981,70
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 112,61</b>	<b>4 981,70</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>4 289 319,07</b>	<b>1 569 056,33</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	371 109,12	169 157,85
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>3 918 209,95</b>	<b>1 399 898,48</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	39 740,40	1 905 599,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>3 957 950,35</b>	<b>3 305 498,18</b>

# **OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE**

## **Annexes aux comptes annuels**

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;  
des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;  
des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

	Frais facturés à l'OPCVM	Actifs	Taux barème
P1 — P2	Frais de gestion financière	Actif net	Part I-C : 0,60 % TTC maximum
			Part I-C/D : 0,60 % TTC maximum
			Part O-C : 0,60 % TTC maximum
			Part O-C/D : 0,60 % TTC maximum
	Frais administratifs externes à la société de gestion		Part P-C : 0,90 % TTC maximum
			Part P-C/D : 0,90 % TTC maximum
			Part R-C : 0,60 % TTC maximum
			Part R-C/D : 0,60 % TTC maximum
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Barème maximum sur opérations : Opérations sur contrat à terme : facturée 13 € TTC par contrat à terme et 4 € TTC par option.  Commission proportionnelle de 0 à 0.10% selon les instruments (titres, change ...) ***** Néant
	Perçue par la société de gestion		
	***** Perçue par le dépositaire		
P5	Commission de surperformance	Néant	Part I-C : Néant
			Part I-C/D : Néant
			Part O-C : Néant
			Part O-C/D : Néant
			Part P-C : Néant
			Part P-C/D : Néant
			Part R-C : Néant
Part R-C/D : Néant			

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

*Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :  
Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;  
Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.*

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE IC	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE ICD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE PC	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE PCD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE RC	Capitalisation	Capitalisation

-

-

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## 2. Évolution de l'actif net au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>73 049 047,53</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	16 700 254,47	82 941 541,04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-18 853 134,97	-1 921 024,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	127 976,92	18 939,56
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 743 857,40	-621 435,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-71 386,18	-425,12
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 589 755,98	-8 768 452,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 178 696,80	-8 768 452,78
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	8 768 452,78	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-127 034,98	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 918 209,95	1 399 898,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		5,85 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>77 589 831,32</b>	<b>73 049 047,53</b>

(\*) 30/06/2022 : 05/05/2022 soulte fusion 5,85 euros.

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### 3. Compléments d'information

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 832 972,90	7,52
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	68 808 257,23	88,68
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>74 641 230,13</b>	<b>96,20</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	68 808 257,23	88,68			5 832 972,90	7,52		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							218 513,32	0,28
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					12 205 554,27	15,73	58 921 458,37	75,94	3 514 217,49	4,53
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	218 513,32	0,28								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	1 846 732,82
	Coupons et dividendes en espèces	76 555,48
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 923 288,30</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	1 353 263,57
	Frais de gestion fixe	44 187,11
	Autres dettes	28 144,48
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 425 595,16</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>497 693,14</b>

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 655,873	2 471 280,83
Parts rachetées durant l'exercice	-19 439,980	-17 823 903,29
Solde net des souscriptions/rachats	-16 784,107	-15 352 622,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	47 359,407	
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C/D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	8,202	7 045,49
Parts rachetées durant l'exercice	-191,175	-162 569,96
Solde net des souscriptions/rachats	-182,973	-155 524,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 046,450	
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	153 659,851	14 162 479,12
Parts rachetées durant l'exercice	-8 076,407	-746 507,26
Solde net des souscriptions/rachats	145 583,444	13 415 971,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	260 209,437	
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C/D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-1 006,917	-98 193,09
Solde net des souscriptions/rachats	-1 006,917	-98 193,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 743,064	
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE R-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	638,000	59 449,03
Parts rachetées durant l'exercice	-225,000	-21 961,37
Solde net des souscriptions/rachats	413,000	37 487,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 818,000	

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C/D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C/D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE R-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  229 789,41 0,45
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C/D</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  28 553,30 0,45
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  104 949,19 0,70
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C/D</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  6 927,93 0,70
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE R-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  889,29 0,50

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/06/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital  Autres engagements reçus Autres engagements donnés	

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			
Obligations			695 664,03
	FR0013533999	CA 4.0% PERP	695 664,03
TCN			
OPC			2 232 394,73
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR PART Z C	2 232 394,73
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 928 058,76</b>

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	56,01	
Résultat	3 957 950,35	3 305 498,18
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>3 958 006,36</b>	<b>3 305 498,18</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 348 098,96	2 782 075,29
<b>Total</b>	<b>2 348 098,96</b>	<b>2 782 075,29</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C/D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	162 702,53	123 117,07
Report à nouveau de l'exercice	43,23	30,78
Capitalisation	176 161,25	
<b>Total</b>	<b>338 907,01</b>	<b>123 147,85</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	7 046,450	7 229,423
Distribution unitaire	23,09	17,03
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 212 969,49	391 707,20
<b>Total</b>	<b>1 212 969,49</b>	<b>391 707,20</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C/D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	14 614,60	7 417,49
Report à nouveau de l'exercice		28,70
Capitalisation	34 158,12	
<b>Total</b>	<b>48 772,72</b>	<b>7 446,19</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	9 743,064	10 749,981
Distribution unitaire	1,50	0,69
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE R-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	9 258,18	1 121,65
<b>Total</b>	<b>9 258,18</b>	<b>1 121,65</b>

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 737 808,21	-634 110,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-2 737 808,21</b>	<b>-634 110,34</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 599 494,20	-466 753,10
<b>Total</b>	<b>-1 599 494,20</b>	<b>-466 753,10</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C/D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-230 795,29	-59 707,26
<b>Total</b>	<b>-230 795,29</b>	<b>-59 707,26</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-866 338,53	-98 534,49
<b>Total</b>	<b>-866 338,53</b>	<b>-98 534,49</b>

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C/D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-34 814,38	-8 087,12
<b>Total</b>	<b>-34 814,38</b>	<b>-8 087,12</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE R-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 365,81	-1 028,37
<b>Total</b>	<b>-6 365,81</b>	<b>-1 028,37</b>

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2022	30/06/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>73 049 047,53</b>	<b>77 589 831,32</b>
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C en EUR</b>		
Actif net	55 867 571,63	45 364 699,79
Nombre de titres	64 143,514	47 359,407
Valeur liquidative unitaire	870,9777	957,8814
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7,27	-33,77
Capitalisation unitaire sur résultat	43,37	49,58
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C/D en EUR</b>		
Actif net	6 200 096,25	6 513 398,85
Nombre de titres	7 229,423	7 046,450
Valeur liquidative unitaire	857,6197	924,3518
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,25	-32,75
Distribution unitaire sur résultat	17,03	23,09
Crédit d'impôt unitaire		
Capitalisation unitaire sur résultat		25,00
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C en EUR</b>		
Actif net	9 856 726,05	24 546 613,94
Nombre de titres	114 625,993	260 209,437
Valeur liquidative unitaire	85,9903	94,3340
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,85	-3,32
Capitalisation unitaire sur résultat	3,41	4,66

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2022	30/06/2023
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C/D en EUR</b>		
Actif net	997 742,53	984 607,91
Nombre de titres	10 749,981	9 743,064
Valeur liquidative unitaire	92,8134	101,0573
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,75	-3,57
Distribution unitaire sur résultat	0,69	1,50
Crédit d'impôt unitaire		
Capitalisation unitaire sur résultat		3,50
<b>Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE R-C en EUR</b>		
Actif net	126 911,07	180 510,83
Nombre de titres	1 405,000	1 818,000
Valeur liquidative unitaire	90,3281	99,2908
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,73	-3,50
Capitalisation unitaire sur résultat	0,79	5,09

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
CECONOMY AG 1.75% 24-06-26	EUR	1 200 000	941 630,19	1,22
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL GMBH 3.5% 11-02-27	EUR	800 000	739 455,63	0,96
CT INVESTMENT 5.5% 15-04-26	EUR	1 400 000	1 323 950,80	1,70
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG 0.5% 22-09-26	EUR	500 000	417 163,31	0,53
SCHAEFFLER VERWALTUNG ZWEI GMBH 3.875% 15-05-27	EUR	2 100 000	1 913 081,20	2,47
VERTICAL MID 4.375% 15-07-27	EUR	1 200 000	1 100 707,17	1,42
ZF FINANCE 2.75% 25-05-27 EMTN	EUR	1 300 000	1 164 885,90	1,50
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>7 600 874,20</b>	<b>9,80</b>
<b>AUTRICHE</b>				
VILKSBANK WIEN AG 2.75% 06-10-27	EUR	1 800 000	1 783 977,72	2,30
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>1 783 977,72</b>	<b>2,30</b>
<b>CROATIE</b>				
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 7.875% 05-06-27	EUR	700 000	720 956,74	0,93
<b>TOTAL CROATIE</b>			<b>720 956,74</b>	<b>0,93</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.5% 18-05-26	EUR	500 000	500 723,54	0,65
BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 706 841,18	2,20
BANCO NTANDER 4.125% PERP	EUR	800 000	606 665,28	0,78
IBERCAJA 5.625% 07-06-27	EUR	800 000	800 928,21	1,03
LORCA TELECOM BONDCO SAU 4.0% 18-09-27	EUR	1 500 000	1 390 248,54	1,79
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	400 000	382 610,48	0,49
UNICAJA BAN 7.25% 15-11-27	EUR	1 500 000	1 576 064,45	2,03
VIA CELERE DERROLLOS INMOBILIARIOS 5.25% 01-04-26	EUR	1 000 000	944 609,29	1,22
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>7 908 690,97</b>	<b>10,19</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	1 700 000	1 775 546,99	2,29
ALAIN AFFLELOU 4.25% 19-05-26	EUR	800 000	772 541,62	0,99
CA 4.0% PERP	EUR	800 000	695 664,03	0,89
ELIOR GROUP SCA 3.75% 15-07-26	EUR	1 600 000	1 355 599,10	1,75
EUTELT 2.25% 13-07-27	EUR	1 000 000	853 889,15	1,10
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	1 900 000	1 728 745,99	2,23
GOLDSTORY SASU 5.375% 01-03-26	EUR	1 900 000	1 874 531,38	2,41
ILIAD 5.375% 14-06-27	EUR	1 100 000	1 091 928,83	1,41
KAPLA E3R+5.5% 15-07-27	EUR	900 000	928 865,93	1,20
KAPLA HOLDING 3.375% 15-12-26	EUR	600 000	548 077,85	0,71
LOUVRE BIDCO SAS E3R+6.5% 15-02-27	EUR	800 000	733 452,48	0,94
LOXAM SAS 5.75% 15-07-27	EUR	2 000 000	1 842 009,24	2,37
MERCIALYS 4.625% 07-07-27	EUR	400 000	393 010,87	0,51
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	1 100 000	970 977,26	1,26

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027

## REDUCTION CARBONE

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PARTS EUROPE E3R+4.0% 20-07-27	EUR	1 100 000	1 121 609,85	1,45
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	EUR	900 000	831 708,77	1,07
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>17 518 159,34</b>	<b>22,58</b>
<b>IRLANDE</b>				
EIRCOM FINANCE 2.625% 15-02-27	EUR	400 000	356 054,56	0,46
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>356 054,56</b>	<b>0,46</b>
<b>ITALIE</b>				
DOBANK 3.375% 31-07-26	EUR	2 100 000	1 803 662,56	2,33
INTE 4.75% 06-09-27 EMTN	EUR	100 000	104 353,56	0,13
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	750 000	775 710,98	1,00
LOTTOMATICA 9.75% 30-09-27	EUR	1 400 000	1 580 455,08	2,04
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.375% 15-07-26	EUR	500 000	490 881,20	0,63
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.375% 12-10-27	EUR	800 000	696 766,68	0,90
UNICREDIT 4.45% PERP EMTN	EUR	800 000	634 523,75	0,82
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	1 800 000	1 725 849,31	2,22
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>7 812 203,12</b>	<b>10,07</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AEDAS HOMES OPCO SLU 4.0% 15-08-26	EUR	1 400 000	1 315 412,99	1,70
AROUNDTOWN 0.375% 15-04-27	EUR	2 500 000	1 801 528,46	2,32
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	EUR	1 500 000	1 659 122,54	2,14
CULLINAN HOLDCO SCSP 4.625% 15-10-26	EUR	1 900 000	1 633 011,25	2,10
GRAND CITY PROPERTIES 1.5% 22-02-27	EUR	1 100 000	917 828,79	1,18
HT TROPLAST 9.25% 15-07-25	EUR	900 000	956 240,47	1,23
INPOST 2.25% 15-07-27	EUR	1 500 000	1 321 447,94	1,70
VIVION INVESTMENTS 3.5% 01-11-25	EUR	700 000	499 019,05	0,65
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>10 103 611,49</b>	<b>13,02</b>
<b>NORVEGE</b>				
B2HOLDING A E3R+6.9% 22-09-26	EUR	500 000	489 355,94	0,63
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>489 355,94</b>	<b>0,63</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
CTP NV 0.625% 27-09-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 300 481,12	1,67
DUFRY ONE BV 2.0% 15-02-27	EUR	900 000	794 013,55	1,02
HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.375% 03-03-27	EUR	1 200 000	908 831,83	1,17
NE PROPERTY BV 3.375% 14-07-27	EUR	300 000	279 676,56	0,36
NOBIAN FINANCE BV 3.625% 15-07-26	EUR	200 000	172 628,45	0,23
QPARK HOLDING I BV 2.0% 01-03-27	EUR	500 000	432 251,52	0,56
TEVA PHAR FIN 1.875% 31-03-27	EUR	1 100 000	943 855,93	1,22
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>4 831 738,96</b>	<b>6,23</b>
<b>ROUMANIE</b>				
BANCA COMERCIALA ROMANA 7.625% 19-05-27	EUR	1 700 000	1 755 664,50	2,25
RCS RDS SA 3.25% 05-02-28	EUR	700 000	602 996,57	0,78
<b>TOTAL ROUMANIE</b>			<b>2 358 661,07</b>	<b>3,03</b>

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ROYAUME-UNI</b>				
HSBC HOLDINGS PLC 6.0% PERP	EUR	600 000	606 387,17	0,79
INEOS QUATTRO FINANCE 1 3.75% 15-07-26	EUR	1 800 000	1 622 180,86	2,09
JAGUAR LAND ROVER 6.875% 15-11-26	EUR	1 900 000	1 906 454,94	2,46
VICTORIA 3.625% 24-08-26	EUR	2 000 000	1 680 993,68	2,16
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>5 816 016,65</b>	<b>7,50</b>
<b>SLOVENIE</b>				
NOVA KREDITNA BANKA MARIBOR DD 7.375% 29-06-26	EUR	400 000	403 314,90	0,52
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 7.125% 27-06-27	EUR	2 000 000	2 036 532,47	2,62
<b>TOTAL SLOVENIE</b>			<b>2 439 847,37</b>	<b>3,14</b>
<b>SUEDE</b>				
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08-05-26	EUR	1 800 000	1 695 302,41	2,18
INTRUM AB 3.0% 15-09-27	EUR	1 000 000	704 354,69	0,91
INTRUM AB 3.5% 15-07-26 EMTN	EUR	800 000	610 935,59	0,79
INTRUM AB 4.875% 15-08-25	EUR	700 000	586 849,44	0,76
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	1 200 000	1 303 639,87	1,68
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>4 901 082,00</b>	<b>6,32</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>74 641 230,13</b>	<b>96,20</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>74 641 230,13</b>	<b>96,20</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
BFT AUREUS ISR PART Z C	EUR	22,028	2 232 394,73	2,88
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 232 394,73</b>	<b>2,88</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>2 232 394,73</b>	<b>2,88</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>2 232 394,73</b>	<b>2,88</b>
<b>Créances</b>			<b>1 923 288,30</b>	<b>2,48</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 425 595,16</b>	<b>-1,84</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>218 513,32</b>	<b>0,28</b>
<b>Actif net</b>			<b>77 589 831,32</b>	<b>100,00</b>

Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C/D	EUR	9 743,064	101,0573
Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C/D	EUR	7 046,450	924,3518
Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C	EUR	47 359,407	957,8814
Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE R-C	EUR	1 818,000	99,2908
Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C	EUR	260 209,437	94,3340

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE I-C/D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	162 702,531	EUR	23,09	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	162 702,531	EUR	23,09	EUR

Décomposition du coupon : Part BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE P-C/D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	14 614,596	EUR	1,50	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	14 614,596	EUR	1,50	EUR

# OPCVM BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION CARBONE

**Annexe(s)**

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION  
CARBONE

Identifiant d'entité juridique :

969500WVLR0CK2PLD832

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **35,22%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA BB-B GLOBAL HIGH YIELD INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,23 (C-)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0,25 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

▪

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BFT AUREUS ISR - Z (C)	Fonds	2,87%	FRA
NOVALJ VAR 06/27 EMTN	Finance	2,62%	SVN

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/07/2022** au **30/06/2023**

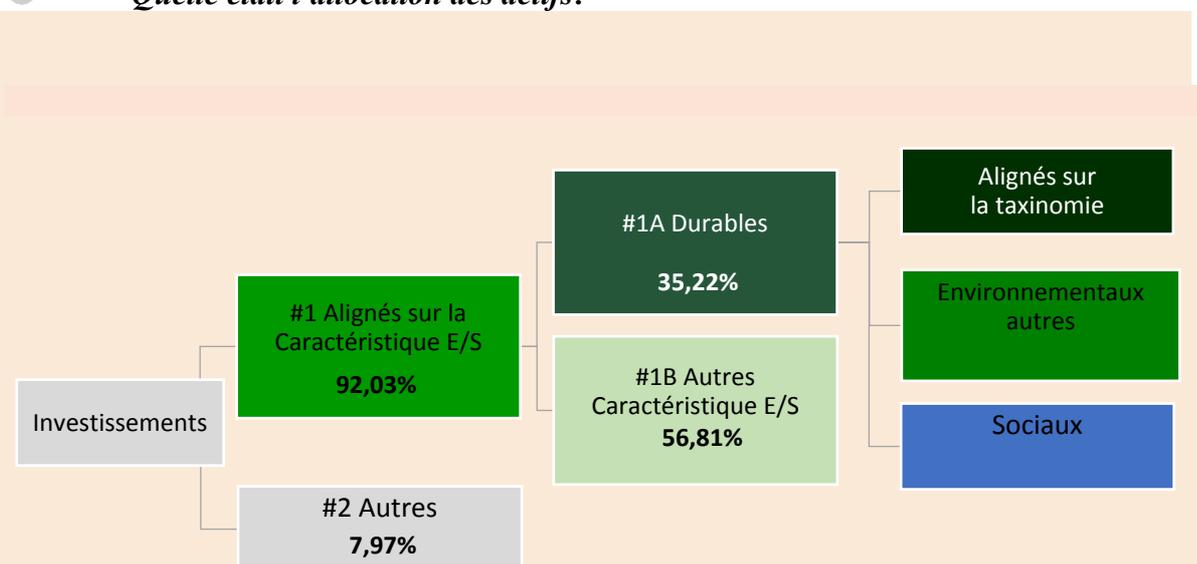
IHOVER FRN 05/27 REGS	Conso cyclique	2,46%	DEU
TTMTIN 6.875% 11/26 REGS	Conso cyclique	2,45%	GBR
THOEUR 5.375% 03/26 REGS	Conso cyclique	2,41%	FRA
LOXAM 5.75% 07/27	Industrie	2,37%	FRA
DOBIM 3.375% 07/26 REGS	Finance	2,33%	ITA
ARNDTN 0.375% 04/27 EMTN	Finance	2,32%	DEU
VOWIBA VAR 10/27	Finance	2,30%	AUT
AFFP 8.125% 05/28	Industrie	2,28%	FRA
BCRBK VAR 05/27 EMTN	Finance	2,26%	ROM
IPGIM 3.875% 07/26	Industrie	2,22%	ITA
EOFP 2.75% 02/27	Conso cyclique	2,22%	FRA
SABSM 5.625% 05/26	Finance	2,20%	ESP
DOMSS 3% 05/26 EMTN	Conso non cyclique	2,18%	SWE



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- la sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<b>Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
<i>Finance</i>	36,49%
<i>Conso cyclique</i>	23,56%
<i>Industrie</i>	19,59%
<i>Conso non cyclique</i>	7,16%
<i>Services de communication</i>	6,42%
<i>Fonds</i>	2,87%
<i>Énergie</i>	2,73%
<i>Immobilier</i>	0,87%
<i>Liquidités</i>	0,30%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

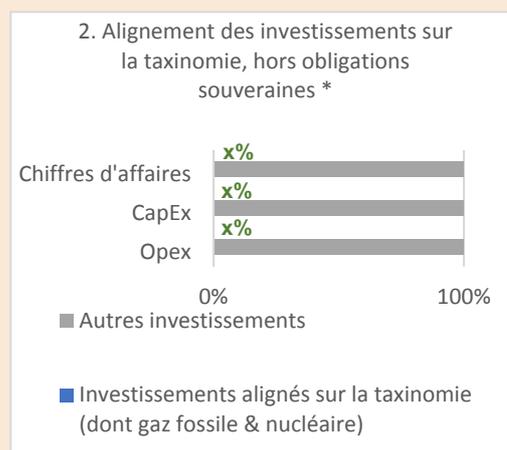
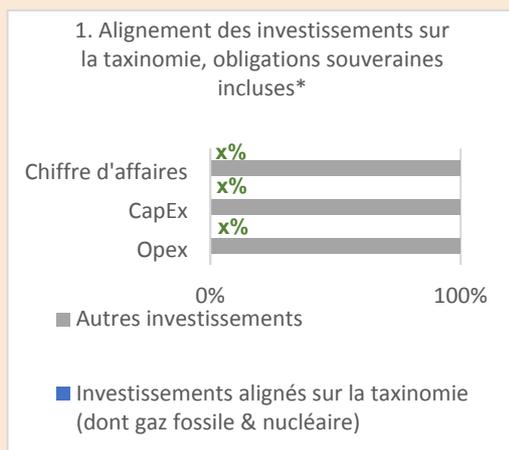
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:  
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit

financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



**Données non-encore disponibles.**

\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

produit financier  
atteint les  
caractéristiques  
environnementales  
ou sociales qu'il  
promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.



## **BFT Investment Managers**

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris